

Association Foncière de Remembrement de BENDORF

Procès-verbal des délibérations de l'Association Foncière de BENDORF de la séance du 30 janvier 2024

Le 30 janvier 2024, le bureau de l'Association Foncière de Bendorf s'est réuni à 11h00 à la mairie de Bendorf sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Président.

Nombre de membres élus : 6

Nombre de membres de droit : 2

Présents (6) : ANTONY Antoine, BAYSANG Sylviane, HAEGY Gérard, ANTONY Christophe, FANKHAUSER Alain, STEHLIN Didier

Excusé (1) : BRISSINGER Rémy

Absent (1) : GARNIER Vivien

A été désignée secrétaire de séance SAENGER BERNARDO Léa

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 23 janvier 2024
2. Rôle de recouvrement exercice 2024
3. Compte de Gestion et Compte Administratif 2023
4. Affectation du résultat
5. Budget 2024
6. Travaux 2024
7. Divers

1. Approbation PV du 30 janvier 2024 2024/001

Le Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Concernant le point 3, Monsieur Stehlin propose de changer la rédaction « Hors de la présence de M. ANTONY Antoine, président » par « Monsieur Antoine ANTONY, Président de l'Association Foncière, n'ayant pas participé au vote »

2. Rôle de recouvrement exercice 2024 2024/002

Le bureau de l'Association Foncière,

- **DECIDE** d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024
- de fixer à **0,11 euros hors taxes par are** la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés
 TVA en plus Sans TVA
 - de confier la confection du rôle de recouvrement à **APIS Alsace**
 - de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS Alsace, soit **1,06 euros par hectare** (TVA incluse). Le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace, **compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08**, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception
 - les redevances inférieures au minimum de perception fixé par la trésorerie seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint
 - date butoir des demandes d'édition des rôles définitifs fixée au :
 3 juin 2024 pour un envoi du rôle en juin 2023

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Sortie du Président de la séance

3. Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 2024/003

Vu la présentation du Compte Administratif 2023 de l'AF,
Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de Gestion 2023 du centre de service comptable (SCG) d'Altkirch.

Monsieur Antoine ANTONY, Président de l'Association Foncière, n'ayant pas participé au vote,
 Sur présentation de M. STEHLIN, Didier, vice-président,
Le bureau de l'Association Foncière,

→ **APPROUVE** le compte administratif du budget 2023 de l'Association Foncière qui s'établi comme suit :

+ Recettes	6 020,39
- Dépenses	-4 766,59
= Résultat	1 253,80
+ Résultat N-1	14 796,76
= Résultat 2023	16 050,56

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Entrée du Président dans la séance

4. Affectation du résultat 2024/004

Le Bureau de l'Association Foncière
décide d'affecter l'excédent de résultat de fonctionnement suivant : 16050.56 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice (+ ou -)	1253.80
B Résultats antérieurs reportés	14796.76
C Résultat à affecter = A+B	16050.56
D Report en fonctionnement - R 002	16050.56
E Déficit reporté - D002	0.00

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

5. Vote du budget 2024
2024/005

Le Bureau de l'Association, après avoir délibéré,
Approuve au niveau chapitre, le budget 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES	RECETTES
22050.56 €	22050.56 €

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

6. Travaux

- Chemin rue du Cimetière « Mueden »
- Chemin Griess
- Chemin Wihlerfeld

7. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00

La secrétaire de séance
Léa SAENGER BERNARDO

Le Président
Antoine ANTONY

